



Direction Départementale des Territoires
et de la Mer (DDTM)
Monsieur le Chef du Service de l'Eau et des
Risques
2, rue Jean Richepin
BP 50909
66020 Perpignan cedex

Nos ref. : 194

Perpignan, le - 8 JUL. 2024

Objet : avis sur le dossier de déclaration d'une clinique psychiatrique ORPEA à Saint Estève

Monsieur le Chef de service,

Vous soumettez le dossier cité en objet à l'avis de la CLE. Il s'agit de la réalisation d'une clinique psychiatrique de 115 lits, accompagnée d'un hôpital de jour de 10 places pour enfants et 15 places pour adultes.

D'un point de vue **quantitatif**, le dossier ne présente pas d'analyse de l'adéquation entre besoin et ressource. Il prévoit l'infiltration sur place des premiers millimètres de pluie, le surplus rejoignant ensuite des noues, puis un bassin de rétention, et enfin le réseau d'eaux pluviales public.

D'un point de vue **qualitatif**, le dossier ne soulève pas de remarque particulière.

En l'absence d'analyse d'adéquation entre besoin et ressource, j'estime que le dossier est **incomplet**.

Veillez croire, Monsieur le Chef de Service, à l'assurance de ma considération distinguée.

LE 1^{ER} VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

NICOLAS GARCIA